

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 décembre 2015

Délibération n° 128-2015

Il a été demandé à une stagiaire (Mme GUIBERT) de s'acquitter d'une somme de 750€ pour son inscription au DU Droit, économie, gestion, Mention carrières juridiques – administration territoriale.

Or ce tarif forfaitaire de 750€ dans le cadre de la formation continue ne s'applique pas au diplôme universitaire. Le coût de la formation suivie était de 2200€ ; l'erreur étant imputable au service de formation continue,

Le conseil d'administration se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une remise gracieuse de 1450€ au bénéfice de Madame GUIBERT.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président


Le Président
Jean
REETERS
Jean REETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.